

Dialogue International sur les migrations. 22 avril 2008. Projet d'intervention de M. Denis Vene, ambassadeur pour les Migrations.

[« Les enjeux de l'accompagnement des projets de réinsertion économique dans la gestion des retours »](#)

La plupart des études montrent que les migrants disposant des meilleures conditions de mobilité contribuent le plus significativement au développement de leur pays d'origine. Autre préalable, les actions les plus réussies sont peu liées aux politiques de retour ; dans ceux des pays d'Afrique bénéficiant du plus grand nombre de projets de développement entrepris par les migrants, les retours spontanés de migrants sont près de dix fois plus nombreux que les retours « encadrés » qui se déroulent à la faveur des diverses procédures d'aide financière.

Les migrants ont, de tout temps, investi sous différentes formes et créé des activités économiques entre les pays d'accueil et leurs pays d'origine. Ces initiatives peu connues, recèlent un incroyable potentiel (développement économique et social des pays d'origine, valorisation des ressources interculturelles, transfert de compétences).

les migrants, y compris créateurs d'entreprise se caractérisent surtout par la diversité de leurs parcours et de leurs profils.

La création d'entreprises par des migrants dans leur pays d'origine est une démarche complexe à laquelle aucun opérateur ne peut prétendre répondre tout seul

Ils se heurtent à des difficultés techniques, administratives et de financement et bénéficient rarement d'appuis méthodologiques extérieurs. L'accompagnement de ces initiatives se révèle un élément essentiel de leur réussite. En effet, du fait de la distance, les migrants ont du mal à appréhender les réalités locales. Ils doivent également faire face un environnement institutionnel souvent complexe et peu propice à la création d'entreprise.

accompagner des migrants créateurs nécessite un ensemble d'informations, de connaissances et de compétences très diversifiées.

- La démarche concerne un public très hétérogène aux parcours, besoins et attentes très variés (pays d'origine, types de projets, différents états d'avancement...).
- Elle nécessite une connaissance précise de contextes locaux très différents et qui évoluent rapidement (réglementations, dispositifs de financement, contextes socio-économiques...).
- Le processus de création par les migrants n'est quasiment jamais linéaire (besoin d'aller-retours au pays, de se confronter à la situation locale, remise en question du projet en fonction de l'évolution de la situation locale, environnement familial).

Il est fondamental que les Etats d'origine participent à un accompagnement législatif, fiscal et économique, mettant aussi en œuvre un partenariat public-privé concret, efficace et s'inscrivant dans le programme de développement de l'Etat. Dans cet esprit, notre Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'identité nationale et du Développement solidaire propose et signe des accords de gestion concertée des flux migratoires ; de même, l'Union européenne propose des accords de partenariats à la mobilité . La directive sur les retours qui nous concerne aujourd'hui vient d'être proposée par le Conseil au Parlement européen.

L'Union Européenne mène de nombreuses actions concernant les migrations. Dans cet esprit, la France proposera à l'Union Européenne sous présidence française un Pacte

européen sur l'immigration et l'asile que le ministre de l'immigration présente actuellement à ses homologues.

Il s'agit d'ouvrir les esprits et les Etats à la globalisation dont les migrations sont un élément incontournable, qui peut et doit être moteur de développement. Les Nations-Unies l'ont bien compris, et en 2005 Kofi Annan a suggéré un dialogue de haut niveau sur la migration qui a donné naissance au Forum Mondial pour la Migration et le Développement dont nous espérons qu'il permettra de réfléchir à des normes internationales de gouvernance. Il faut rappeler que gouvernance n'est pas synonyme de gouvernement, mais indique au contraire un cadre de conception, de réflexion et de délibération permettant de réunir tous les acteurs impliqués : nationaux, internationaux et transnationaux, participant tous à la définition d'objectifs partagés, et coordonnant leurs moyens et leurs ressources pour parvenir à un traitement plus fonctionnel et plus rationalisé des problèmes considérés. J'ajoute qu'une telle méthode ne suppose nullement l'abolition des choix souverains des Etats, mais entend encadrer ceux-ci dans un champ des possible et du raisonnable.

La France, depuis les années 90, mène des actions concrètes d'accompagnement des migrants, y compris pour les retours, dont est chargée L'Agence Nationale d'accueil des étrangers et des Migrations (ANAEM) et je vais demander à ma collègue représentant ici l'ANAEM, Mme Martha Breeze de vous en donner quelques exemples :